

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du Compte Administratif 2014

Le cinq juin deux mille quinze, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni dans les locaux de la Région Nord-Pas de Calais, à Lille, sur convocation en date du vingt-neuf mai deux mille quinze sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER.

Présents : 16 (Mmes Cau, Lesne, Messeanne-Grobelny et Vanpeene et MM. Delbé, Dissaux, Duvergé, Gosset, Hecquet, Hiraux, Kanner, Monnet, Nicolet, Péricaud, Prudhomme et Rapeneau)

Excusés : 0

Absents : 0

Pouvoirs : 4 (Mme Bourdon à M. Péricaud, M. Delannoy A à Mme Messeanne-Grobelny, M. Delannoy MF à M. Nicolet, M. Lena à M. Kanner)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

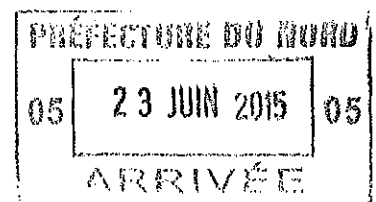
Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2014 voté le 20 février 2014,

Vu l'instruction comptable M14,

Après en avoir délibéré,



DECIDE


- D'approuver le compte administratif pour l'année 2014, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 1 262 847, 50 € et un déficit global cumulé en investissement de 1 095 225, 11 €.

Le résultat annuel de l'exercice 2014 présente un excédent en fonctionnement de 732 605, 99 € et un déficit en investissement de 1 095 225, 11 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 1
- Nombre d'élus participants aux votes : 18

Pour extrait conforme :
Le Président du Syndicat mixte, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le

